

EVOLUTION DE LA SITUATION A LA CSCI DU 03 juillet 2012 AU 17 novembre 2013

1. **Du 03 au 05 juillet 2012** : Tenue régulière du 3^{ème} Congrès ordinaire de la CSCI, à la CAISTAB, Abidjan-Plateau. **Election du nouveau Coordonnateur National de la CSCI : Dr KOUAME Christophe qui succède à Dr. Patrick N'GOUAN.** 300 délégués représentant 103 organisations sur les 132 que compte la CSCI ont participé au Congrès (Voir PV publié dans Fraternité Matin n°14315 en date du mardi 14 et Mercredi 15 août 2012 à la page 24).
2. **Le 07 juillet 2012** : Le Nouveau coordonnateur reçoit une **ordonnance de référé n°3216** (Copie jointe 1) à la RTI, au moment où il s'apprête à passer au journal télévisé de 13h pour sa première présentation (manquée) à la Nation. Ce référé, émanant de 5 plaignants (trois (3) et le Secrétaire Général de l'organisation du 4^{ème} (MIDD) ayant participé au Congrès) demande la suspension de celui-ci et la nomination d'un nouveau président du comité d'organisation pour prendre en compte la candidature de M. **BAKAYOKO Sidiki.** Cette question avait été pourtant abordée et réglée avant le Congrès, par consensus, en présence des membres du Comité d'Ethique (Organe de déontologie et d'éthique de la CSCI) et de la plus haute autorité de l'UGTCI en ses bureaux et au domicile de son Secrétaire Général de l'époque M. Adéh MENSAH.
3. **Du 11 au 26 juillet 2012** : Fermeture et occupation du siège de la CSCI par la Police sur ordre du Préfet de Police d'Abidjan, sans mandat, à la demande des plaignants au motif qu'ils détiennent une décision de justice (**ordonnance de Référé 3216**).
4. **Le 12 juillet 2012** : L'avocat de la CSCI dépose une tierce opposition au tribunal pour l'annulation de l'**ordonnance de Référé N°3216.**
5. **Le 27 juillet 2012** : Réouverture du siège de la CSCI, sur ordre du Préfet de Police d'Abidjan. L'exploit d'huissier fait ressortir le cambriolage du bureau du Secrétaire Administratif de la CSCI.
6. **31 juillet 2012 : Audience au Tribunal pour statuer sur le litige.**
7. **Le 16 août 2012** : La CSCI, retire aux Greffes du Tribunal de Première Instance d'Abidjan, l'expédition n°3763 du 31 juillet 2012 RG n°6886/2012 de l'audience du 31 juillet 2012, indiquant que le **Référé des plaignants est sans objet et ne remet pas en cause l'élection du Coordonnateur National, Dr KOUAME Christophe.**
Cette expédition est notifiée par voie d'huissier au Ministre d'Etat, Ministre de l'intérieur (Ministère de Tutelle), à la Préfecture de Police, aux plaignants (M. BAKAYOKO Sidiki, ATSE Anderson, KOMENAN Kangah, SEA Denis et YAO N'Dri).
8. **Le 21 août 2012 : Plainte déposée par la CSCI chez le Procureur de la République pour :**
 - Fermeture illégale du siège de la CSCI du 11 au 26 juillet 2013
 - Faux et usage de faux (les plaignants ont utilisé, frauduleusement, sans l'autorisation préalable du Bureau de Coordination, le logo de la CSCI pour confectionner des cachets portant des insignes et des numéros de téléphones inconnus de la CSCI) ;
 - Cambriolage du siège de la CSCI, et disparition de documents importants (disque Dur du secrétaire administratif).
9. **Le 21 août 2012** : Conférence de presse de la CSCI à son siège pour rendre public l'**expédition du 31 juillet 2012**, suivie de la **passation de charges entre Dr. N'GOUAN Patrick (Coordonnateur Sortant) et Dr. KOUAME Christophe (Nouveau Coordonnateur).**
10. **Le 24 août 2012** : Séance de travail à la DGAT (Direction Générale de l'Administration du Territoire) avec une délégation de la CSCI, conduite par Dr. KOUAME Christophe. La DGAT a pris l'engagement de faire interdire la Convention Générale Elective, projetée par les plaignants pour le 25 août 2012 au siège de la CSCI.
11. **Le 25 août 2012** : En dépit de cela, **nouvelle occupation illégale du siège de la CSCI par les plaignants, sous forte escorte policière,** aux motifs de l'organisation d'une Convention Générale Elective (voir la déclaration de la CSCI du 25 août 2012 dénonçant cet état de fait). **Le 25 août 2012**, M BAKAYOKO Sidiki a brandi une liste de 14 noms en lieu et place d'une élection (Voir exploit d'huissier joint).
12. **Le 28 août 2012 : Emission de convocations contre les plaignants et demande officielle au Préfet de Police de deux agents pour la protection du siège de la CSCI (Voir le reçu de paiement délivré par la préfecture de Police).**
13. **Le 05 septembre 2012** : Les plaignants refusent de prendre leur convocation de la brigade de recherche de la Gendarmerie Nationale (voir exploit d'huissier joint).
14. **Le 10 septembre 2012** : Retrait unilatéral par le préfet de Police des agents de Police du siège de la CSCI avant le terme du contrat fixé pour le 13 septembre 2012. Pourtant la CSCI avait déboursée la somme de 300 000 FCFA à cet effet.
15. **Le 10 septembre 2012** : Convocation à la Préfecture de police pour une rencontre avec les plaignants par le Préfet de Police.
16. **Du 12 septembre au 14 septembre 2012** : Convocation de Dr. N'GOUAN Patrick (Coordonnateur Sortant) et Dr. KOUAME Christophe (Nouveau Coordonnateur) ainsi que le conseil juridique au Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur, **le 14 septembre 2012**, convocation des anciens membres du Comité d'Ethique (actuel Conseil d'Administration de la CSCI) au Ministère de l'Intérieur. Le ministère a demandé à la CSCI de trouver une sortie honorable à M. BAKAYOKO Sidiki.
17. **Le 13 septembre 2012 : Convocation d'un congrès extraordinaire des membres de la CSCI par le Dr Kouamé fixé.**
18. **Le 13 septembre 2012** : Déploiement de la Police nationale sur ordre du **Préfet de Police d'Abidjan** pour interdire, sans aucune justification, la tenue du Congrès Extraordinaire de la CSCI à CAISTAB au Quartier du Plateau.
Le Congrès Extraordinaire s'est finalement tenu au siège de la CSCI à Cocody. L'ordre du jour a porté sur :
 - l'amendement du règlement intérieur,
 - l'investiture des organes élus au Congrès qui s'est tenu du 03 au 05 juillet 2012,
 - la conduite à tenir face au développement de la situation à la CSCI.
 Ce Congrès qui a vu la participation de 98 sur 136 organisations. Le quorum statutaire ayant été atteint, les décisions suivantes ont été validées. **Les nouveaux organes de Direction ont été investis avec à leur tête le Dr Christophe Kouamé.**

Le Congrès a également prononcé la radiation des organisations suivantes pour non respect des règlements statutaires de la CSCI.

N°	NOM ORGANISATION	SIGLE	REPRESENTANTS
1	Confédération Nationale des Transporteurs de Côte d'Ivoire	CNTCI	M. BAKAYOKO Sidiki
2	Coordination des Gares Routière de Côte d'Ivoire.	CNGRCI	M. TOURE Adama
3	Fédération des Syndicats Autonomes de Côte d'Ivoire.	FESACI	M. TRAORE Doya
4	Réseau d'Appui des Journalistes à l'Intégration Africaine.	RAJIA	M. KOFFI Aristide
5	Syndicat des Magistrats de Côte d'Ivoire.	SYMACI	M. KPA Omele
6	Syndicat National des Greffiers de Côte d'Ivoire.	SYNAGCI	M. ATSE Anderson
7	Union Professionnelle des Conseillers d'Education de Côte d'Ivoire.	UPCECI	M. SEA Denis
8	Club Union Africaine	CLUB UA	TRAORE Wodjo Fini
9	Côte d'Ivoire Bonne Gouvernance		M. KOUAKOU CELESTIN
10	ONG PEPITA		M. ADIAN KOUASSI
11	Union Patronale des Electriciens	UPECI	M. ARRA DATE

La cérémonie de clôture a été présidée par Mme KONE épouse Fabert, représentante du Premier Ministre.

19. **Le 14 septembre 2012** : Convocation des anciens membres du Comité d'Ethique (actuel Conseil d'Administration de la CSCI) au Ministère de l'Intérieur. Le ministère a demandé à la CSCI de trouver une sortie honorable à M. BAKAYOKO Sidiki.
20. **Le 15 septembre 2012** : Réunion d'urgence du Bureau de Coordination pour statuer sur les rencontres au Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur. Le Bureau a décidé qu'il revenait au Congrès de statuer sur la réintégration des dissidents.
21. **Le 19 février 2013** : Réception du **Certificat de non-appel N°551 du 19 février 2013 : L'élection du Dr. KOUAME Christophe comme Coordonnateur National de la CSCI est donc bien confirmée par la justice de manière définitive.**
22. **Le 08 avril 2013** : **Nouvelle occupation du siège de la CSCI par les « plaignants Bakayoko »** accompagnés de « gros bras » et de marabouts avec la complicité de la police et la complicité de certains fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur.
23. **Le 16 avril 2013** : Courrier du CCFD (partenaire français de la CSCI) pour saisir les autorités françaises en Côte d'Ivoire.
« Le CCFD sollicite l'intervention des autorités ivoiriennes pour qu'elles mettent fin, rapidement et durablement, à cette situation d'occupation illégale et à ces atteintes aux libertés fondamentales :
 - que la CSCI puisse réintégrer au plus vite ses locaux
 - que les menaces à l'encontre de ses membres cessent au plus vite et que ceux-ci bénéficient de la protection nécessaire à leur sûreté
 - que la CSCI puisse exercer ses activités de contre-pouvoir indépendant en toute liberté ».
24. **Le 19 avril 2013** : Rédaction d'une **sommation interpellative** (pour demander aux autorités concernées de se prononcer officiellement sur la situation floue) par l'huissier de la CSCI. Celui-ci a transmis ce document aux **autorités policières du 8ème arrondissement de Cocody et au Préfet de police qui ont tous refusé de le réceptionner.**
25. **Le 08 mai 2013** : **Tentative de blocage des activités de la CSCI par gel des comptes bancaires de l'organisation logés à Ecobank et à BIAO-CI.**
26. **Le 09 mai 2013** : sommation interpellative aux banques par voie d'huissier demandée par le Dr Kouamé, coordonnateur de la CSCI.
27. **Le 15 mai 2013** : **les banques ne peuvent produire aucun document légal justifiant le non accès aux ressources de l'organisation.**
28. **Du 14 au 16 mai 2013** : Organisation par la CSCI d'un atelier sur le suivi du C2D en présence du Directeur de l'Agence Française de Développement (AFD), de M. Christian OCQUET du SCAC de l'Ambassade de France, Ministères, etc... (Dr KOUAME Christophe étant membre du COS du C2D pour le compte de la société civile). M. Ocquet a exprimé « le soutien de l'Ambassade aux autorités actuelles de la CSCI avec lesquelles ils sont engagés sur le C2D ».
29. **Le 29 mai 2013** : Déclaration de la Plateforme Dette et Développement de France (partenaire de la CSCI) pour condamner cette tentative de musellement de la CSCI. «La Plateforme :
 - dénonce les attaques dont la CSCI est victime et lui exprime son soutien ;
 - exhorte les autorités françaises et les partenaires internationaux de la Côte d'Ivoire à faire ce qui est en leur pouvoir pour demander aux autorités ivoiriennes d'intervenir afin que cessent ces graves atteintes aux libertés fondamentales».
30. **31 mai et 03 juin 2013** : Réceptions par le Secrétariat Administratif de la CSCI de coups de fils provenant des Renseignements Généraux en vue d'entendre le Coordonnateur National de la CSCI. Réaction de la CSCI par transmission de courrier au Ministère de l'Intérieur pour s'informer de l'origine de ces appels téléphoniques. Aucune réponse dudit Ministère jusqu'à ce jour.
31. **Le 06 juin 2013** : Publication du **rapport de l'expert Indépendant de l'ONU** sur la situation des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire. Concernant la situation à la CSCI, l'expert indépendant, M. DOUDOU Diène, écrit ceci au paragraphe 22 de la page 7 :

22. La décision du Parquet d'Abidjan de ne pas donner accès à la Convention de la société civile ivoirienne (CSCI) à ses locaux administratifs, suite à un litige interne, en dépit d'une décision de justice, est de nature à faire douter de la volonté de certaines branches du pouvoir de garantir la liberté d'association. La centralité d'une société civile forte, indépendante et disposant de moyens adéquats comme facteur de garantie de la vitalité d'une démocratie pluraliste, doit faire l'objet d'une reconnaissance politique forte et d'une protection légale appropriée.
32. **Le 14 juin 2013** : La FIACAT (Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la Torture) produit une déclaration pour solliciter « le soutien des instances internationales afin d'exiger des autorités ivoiriennes que :
 - la CSCI puisse réintégrer au plus vite ses locaux ;
 - les menaces à l'encontre de ses membres cessent et que ceux-ci bénéficient d'une garantie de sécurité ;

-la CSCI puisse exercer son rôle de contre-pouvoir indépendant en toute liberté ;
-leurs engagements nationaux et internationaux en faveur du respect de la liberté d'association, de réunion et d'expression reconnue par la Constitution ivoirienne, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples soient réaffirmés.... »

Le 12 Juillet 2013 : Le CCFD demande à la BIAO-CI de retourner le montant des subventions perçues sur le compte de la CSCI.

.....

Ces événements regrettables n'ont pourtant pas empêchés le fonctionnement normal de la CSCI qui organise des activités :

- 1- Les 14, 15, 16 mai 2013 : Atelier de réflexion sur la Stratégie de la Société ivoirienne dans le suivi indépendant du C2D.
- 2- Le 06 juin : le jeudi de la CSCI, thème : Société Civile une force de régulation au service du développement.
- 3- 6 juillet 2013 à INADES-Formation, sa Troisième Conférence Publique Trimestrielle sur le thème : « L'émergence : Quelle forme de gouvernance en Côte d'Ivoire? »
- 4- Les 29 et 30 octobre 2013 : atelier sur " le financement du PND (Programme National de Développement) 2012-2015 et la viabilité de la dette ».

Ces rencontres voient la participation d'acteurs Etatiques et non étatiques nombreux... (Comptes-rendus, photos et CR disponibles).

Le Docteur Kouamé, en tant que coordonnateur de la plus grosse faitière d'associations et d'OSC de Côte d'Ivoire est régulièrement invité à des rencontres ou activités :

- 1- Les 28 et 29 mai 2013, participation a un atelier sur la corruption invité par le PNUD, le SNRGCI et Transpenrancy International.
- 2- Le 01 juillet 2013, l'ONU, Friedrisch Ebert Stiftung ont organisé un BBL : Contrôle démocratique du secteur de la sécurité, quel rôle pour les organisations de la société civile Ivoirienne ?
- 3- Les 25 au 29 juillet 2013, mission d'information et de contact de la Francophonie aux élections présidentielles au Mali.
- 4- Le 08 aout 2013, participation au 12^{ème} Forum de l'AGOA sur invitation de l'agence Américaine USAID au siège de l'Union Africaine à Addis-Abeba en Ethiopie.
- 5- Le 30 septembre 2013, le Ministère de la Justice des Droits de l'homme et des Libertés publiques a organisé un séminaire sur le renforcement de capacité sur les leadeurs de jeunesse.
- 6- Les 05 au 12 octobre 2013, participation aux assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale sur leur invitation.
- 7- 16 octobre 2013, le Bureau de Coordination de la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) a reçu une délégation onusienne, conduite par l'Expert Indépendant de l'ONU, M. DOUDOU Diène qui a en charge l'examen de la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.
- 8-

Fait à Abidjan, 18 décembre 2013

Pour la CSCI,

Le Coordonnateur National

Dr Christophe KOUAME

Contacts :

Secrétariat Administratif CSCI

+225 08 17 24 34

+225 22 44 35 01

Site web: www.societecivile-csci1.org

Email 1: convention@societecivile-csci1.org

Email 2: csci2006@yahoo.fr